21me Année. — N° 4742 Bureaux : rue Nain, 1 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES Bureaux : rue Nain, 1 Lundi 26 Mars 1877

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :

Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 12.50
» » Six mois. . . 25.00
» » Un an . . . 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
En France et l'Etranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LEGALES et JUDICIAIRES

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

INSERTIONS :

Annonces : la ligne. . . 25 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçus à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 34, rue Notre-Dame des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX 25 MARS 1877.

Bulletin du jour

Les nouvelles relatives aux négociations entamées entre la Russie et l'Angleterre continuent à présenter la situation comme toujours très-tendue. Les pourparlers n'ont pas fait un pas, et les résistances du cabinet de Saint-James ne paraissent pas devoir céder devant les prétentions de la Russie avec autant de facilité qu'on l'avait dit tout d'abord.

Il y a un fait certain, c'est que, mardi, toutes les puissances étaient d'accord pour adhérer au protocole, les modifications de forme insérées dans le document par lord Derby, avaient été acceptées *ad referendum* par le comte Schouwaloff. Tout paraissait terminé et heureusement terminé, quand le ministre anglais a demandé de stipuler dans l'instrument diplomatique la promesse d'un désarmement immédiat. Cette prétention n'a pas été acceptée par la Russie dans la forme où elle était proposée. Le gouvernement russe consentait bien à désarmer, et la mission du général Ignatieff était la preuve la plus palpable de ses intentions conciliantes, mais il a refusé énergiquement qu'on lui en imposât l'obligation. Le protocole qui était une victoire morale pour la diplomatie russe devenait une véritable défaite avec l'obligation du désarmement, que lecomte Schouwaloff a reçu ordre de n'accepter à aucun prix.

Tout paraît donc remis en l'état antérieur à la mission du général Ignatieff, à moins que le cabinet de Londres ne se décide à sacrifier une question d'amour-propre aux bienfaits de la paix.

Ainsi que l'a fort bien reconnu hier Lord Derby, il ne s'agit pas seulement d'un simple conflit éventuel entre la Turquie et la Russie, mais bien de la perspective d'une conflagration générale en Europe. La signature du protocole peut ajourner cette douloureuse éventualité pendant un temps relativement long ; la rupture des négociations actuellement pendantes à Londres, peut provoquer une explosion immédiate en Orient.

Il appartient aux conseillers de la Reine Victoria de résoudre ce redoutable problème. La paix ou la guerre en Europe, dépendent de leurs décisions, dont ils devront assumer la responsabilité devant le monde entier ; qu'ils y réfléchissent bien encore ; dans quinze jours il serait peut-être trop tard.

Selon toute vraisemblance, c'est ce soir que nos deux Chambres vont prendre leurs vacances de Pâques, qui se prolongeront, dit-on, jusqu'au 2 mai. La session qui s'achève n'a pas donné de grands résultats; on a ajourné les projets les plus importants et les plus impatiemment attendus. Il faut espérer qu'à la rentrée, les députés comprendront que le pays attend d'eux autre chose que de stériles débats.

La Compagnie du chemin de fer d'Orléans à Rouen a été déclarée en faillite, hier. La quinzaine dernière, la ligne de Lille à Valenciennes avait également été mise en faillite; d'ici à peu de jours, ce sera le tour d'une autre Compagnie actuellement menacée du même sort. Ces désastres successifs causent de grandes ruines parmi les petits capitalistes, qui avaient cru placer leurs épargnes sur des valeurs sérieuses et qui ont été victimes des *habiletés* financières de certains faiseurs. Les promoteurs de ces entreprises ont gagné des millions, et ce sont les actionnaires et les obligataires qui paient les frais de l'incurie, pour ne pas dire plus, des administrateurs. Il est impossible que ces ruines s'accomplissent, et que les coupables, quels qu'ils soient, puissent échapper à la responsabilité morale et effective qui leur incombe. Les revendications sont trop légitimes, trop justifiées par les faits, pour ne pas être admises par les tribunaux qui déjà, à plusieurs reprises, se sont prononcés dans le sens que nous indiquons.

LÉON DUVILLIER.

Mgr l'évêque de Strasbourg vient de publier son mandement pour le carême de 1877. On sait que ceux des deux dernières années ont été saisis par les autorités prussiennes. Cette année, ce document a pu circuler librement et voici en quels termes l'éminent prélat fait allusion aux mesures de rigueur dont sa parole a été l'objet de 1875 et 1876 :

Deux fois depuis deux ans, notre mandement de carême a été saisi par la police.

Par là, notre ministère pastoral a été momentanément entravé et notre voix réduite au silence.

A quoi faut-il attribuer cette mesure ? Est-ce aux méfiances du paragraphe sur les abus de la chaire ou à quelque ordonnance légale que nous ignorons ? Nous ne voulons pas ici trancher cette question.

Nos mandements, sans vouloir blesser personne, mais en affirmant bien toutes nos réserves, ont traité, avec l'accent du devoir et de la conviction du mélange des confessions et des sexes dans les écoles et à l'église. Aurait-on craint que ce ne fût là une semence de discorde jetée au sein de notre population catholique ? Mais rien ne serait assurément plus facile à démontrer qu'une telle crainte eût été chimérique. Cette mesure, enfin, dont nous cherchons vainement à nous expliquer la nécessité, aurait-elle été inspirée par notre amour de la paix et notre abnégation personnelle pour prévenir les événements dont tant d'autres lieux nous donnent le triste spectacle ?

Le prélat, pour se mettre hors d'atteinte des précautions exagérées des autorités prussiennes, cède cette fois la parole à saint Jean-Chrysostôme et lui emprunte son sermon sur les vertus de sainte Anne. Il est impossible d'être plus orthodoxe et plus prudent.

SENAT

Présidence de M. Duclerc

Séance du 24 mars

La séance est ouverte à 3 h. 10.

Le président annonce que l'enquête sur les sous-préfectures de St-Denis et Sceaux est terminée, et que le dossier a été renvoyé à la commission chargée d'examiner la proposition.

Le Sénat adopte ensuite divers projets de loi.

Le ministre des travaux publics déclare qu'à la rentrée il sera en mesure de déposer le projet relatif à la restauration du palais des Tuileries.

M. Pouyer-Quertier donne lecture du rapport sur le projet concernant le dégrèvement des savons.

Le rapport conclut à l'ajournement du projet.

M. Testelin combat vivement l'ajournement.

L'urgence est déclarée sur les conclusions du rapport.

M. Brame appuie l'ajournement en disant qu'il serait mauvais de supprimer si rapidement des impôts en cours d'exercice.

MM. Léon Say et Pelletan se rallient à la demande d'ajournement.

L'ajournement est prononcé.

Le Sénat s'ajourne au 1er mai.

La séance est levée à 4 h. 30.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 24 mars.

Présidence de M. Jules Grévy.

La séance est ouverte à 2 h. 30.

La Chambre est consultée au sujet des vacances de Pâques, et décide qu'elle se séparera aujourd'hui et rentrera le 1er mai.

M. Lelièvre développe son interpellation concernant les condamnés.

Le sous-secrétaire d'Etat au ministère de la justice répond que le garde des sceaux incline vers la clémence et estime que le temps passé par un aliéné dans une maison de santé peut être considéré comme temps de peine.

M. de la Rochette questionne le ministre de l'intérieur concernant l'emprunt de Marseille et demande une enquête.

M. Jules Simon répond qu'il attend des renseignements.

La Chambre discute l'élection de M. Mestreau à Marennes.

Le rapport conclut à la validation.

M. Robert Mitchell combat les conclusions du rapport, et dit qu'il s'agit d'une candidature officielle.

M. Robert Mitchell en terminant son discours, demande à la Chambre, au nom de l'impartialité et de la justice, d'ordonner une enquête.

M. Clémenceau répond à M. Mitchell.

Il dit que ce qui prouve que la candidature n'était pas officielle, c'est le voyage à Marennes de M. le préfet qui a recommandé une neutralité absolue.

Il conclut en repoussant l'enquête.

L'élection de M. Mestreau est valide.

La Chambre examine ensuite la proposition de M. Destraux tendant à obtenir de la Compagnie de l'Ouest un abonnement pour les députés, dont les frais seront imputés sur le budget de la Chambre.

M. de Gaste combat cette proposition comme inconstitutionnelle et contraire à la dignité de la Chambre.

M. Gambetta demande l'ajournement.

M. Bethmont demande la question préalable.

La Chambre, consultée, repousse la proposition, par 302 voix contre 94.

La séance est levée à 6 h. 25.

LETTRES DE PARIS

(Correspondance particulière)

Paris, 24 mars 1877.

Le vote de la Chambre sur la proposition Cunéo d'Ornano a produit un déplorable effet dans l'opinion. Il est évident, désormais, que la majorité entend laisser vivre la législation de 1875 uniquement pour frapper, avant son abrogation, ses adversaires politiques et parlementaires.

Des républicains convaincus ne cachaient pas, hier soir, leur indignation de semblables procédés ; et pour la première fois, des modérés accordaient leur estime à M. Naquet, qui avait eu le courage de les flétrir.

« C'est en agisant ainsi, disait un ancien proscrit du 2 décembre, que la majorité républicaine provoque la révolution du mépris, qui doit l'emporter, à son tour. »

On pensait que l'anniversaire de S. M. Guillaume 1er fournirait, par les manifestations auxquelles il donnerait lieu, par les discours prononcés, etc., quelque éclaircissement sur les visées politiques de l'Allemagne. Il n'en a rien été.

J'ignore ce que les journaux pourront dire, par exemple, de la célébration de cet anniversaire par la colonie allemande à Paris ; mais je sais de bonne source, qu'elle a été absolument insignifiante.

L'ambassadeur était absent. En conséquence, le banquet, qui avait lieu à l'hôtel Meurice, n'a pas même eu de président; un seul toast a été à l'empereur, par M. de Radhardt, représentant de la Bavière. Il a été très-bref. L'orateur a déclaré ne pas vouloir rappeler les vertus de l'empereur, chacun des assistants, les connaissant de reste. On a poussé les trois vivats d'usage, et ç'a été tout.

En somme, pas une parole politique n'a été prononcée.

Il y avait une soixantaine de convives.

Mais à la même heure, assure-t-on, plusieurs divisions de l'armée allemande recevaient l'ordre de tout préparer pour leur mobilisation ; je vous donne cette nouvelle sous toute réserve.

Le parti bonapartiste, du moins, les chefs, comme MM. Raoul Duval (rentré à Paris), Rouher, Canrobert, etc., ont reçu de l'étranger des renseignements fort graves. Hier soir, dans ce monde là, on exprimait les plus vives inquiétudes sur le maintien de la paix européenne.

Nous sommes dans un jour où les esprits sont très-sombres, comme vous pouvez en juger par la forte dépréciation de toutes les valeurs à la Bourse.

L'avortement des négociations entre l'Angleterre et la Russie fait craindre les plus graves complications; je vous avait fait pressentir cet avortement dans une de mes précédentes lettres où je faisais connaître le jugement d'un officier anglais sur le protocole de Londres et sur ses conséquences probables. Vous voyez que j'avais raison contre tout le monde.

On m'écrit de Berne, 22 mars :

La petite fille *brûlée* a été exploitée aussi par notre presse libérale et a servi de thème à de furibondes déclamations contre les *ultramontains*.

Mais le hasard, disons la Providence, a joué un bien mauvais tour à nos pudibonds humanitaires. Au moment où le crime imputé à la religieuse de Saint-Léger faisait jeter les hauts cris à tout le ban et l'arrière-ban des journaux radicaux suisses, un acte de brutalité inouïe se commettait à Sofingue, en Argovie. Le directeur de l'Orphélinat de cette ville, un jeune instituteur de 23 ans, a maltraité de la manière la plus indigne un garçon de 10 ans, qui, atteint par une fluxion de poitrine, se plaignait dans la nuit et troublait le sommeil de ce bon directeur.

Malgré les injonctions du maître, le petit malade, ne pouvant retenir ses cris, fut battu par ses camarades *sur l'ordre de l'instituteur*, puis jeté à coups de pied dans un froid corridor où on le laissa en chemise par une nuit glaciale. Là, comme les cris continuaient, le pauvre enfant fut enfermé dans un cachot où il y avait pour tout lit une misérable paillasse.

Le lendemain matin, la victime de ces brutalités avait succombé à ses souffrances. L'instituteur a été arrêté.

Notez que cela s'est passé à Sofingue, la ville la plus radicale du canton d'Argovie, et que ce canton est à son tour à la tête du radicalisme en Suisse. Il s'est donné lui-même le titre de *Rulturstaet*, « Etat civilisé par excellence » ! sans doute, parce que le gouvernement argovien a soigneusement expulsé tous les religieux de son territoire et donné le branle, en Suisse, à la suppression des couvents.

Quant au directeur de l'Orphelinat de Sofingue, il ne laisse rien à désirer en fait de radicalisme et de haine anticatholique. Soyez sûr que nul ne trouvera en lui l'étoffe d'un congréganiste.

J'ai tenu à vous signaler ce haut fait radical. Puisque la presse révolutionnaire se donne la mission de propager la calomnie aux dépens des catholiques, nous, au moins, ne laissons pas passer aucune occasion de crier sur les toits les actes de la libre-pensée. Nous n'avons pas besoin de recourir au mensonge pour faire ample moisson d'histoires à scandale; que nos adversaires se le tiennent pour dit.

DE SAINT-CHÉRON.

BULLETIN ECONOMIQUE

ÉPAILLAGE CHIMIQUE DES LAINES, SOIES, etc. — Par M. Durand.

Ce procédé consiste à obtenir la neutralisation de l'acide sulfurique employé pour l'épaillage chimique des laines, soies, plumes, etc., par la combinaison des carbonates de chaux et de baryte complètement inertes en eux-mêmes et qui en présence de l'acide sulfurique abandonnent leur acide carbonique pour former des sulfates insolubles tant à froid qu'à chaud. Les matières à nettoyer sont convenablement foulées, agitées dans ce bain de carbonate de chaux ou de baryte; elles sont ensuite lavées à l'eau claire, séchées et battues; en un mot on leur fait subir toute la série d'opérations nécessaires à l'emploi auquel on les destine.

Par ce procédé, les matières sont plus blanches que celles traitées par le procédé de neutralisation à la soude.

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

Le Conseil municipal de Roubaix se réunira à la Mairie, le jeudi 29 courant à 7 heures 1/2 du soir pour délibérer sur les objets suivants :

1° Proposition faite à la ville par divers, pour la construction de salles d'asile;

2° Avis à donner sur un projet d'acquisition de terrain, formulé par la ville de Tourcoing, pour l'établissement d'une usine à gaz;

3° Homologation de deux polices d'assurance contre l'incendie des écoles de l'Epeule et Saint-Ange;

4° Rapport de la commission spéciale sur la reconnaissance légale des Sœurs de la Visitation;

5° Communication des observations présentées par le Directeur des contributions indirectes au sujet des droits à percevoir sur les bières;

6° Pétition de divers demandant la construction d'un aqueduc, rue de Lorraine;

7° Rapports de la commission des travaux sur :

1° La pétition formée par les habitants du quartier de la Vigne demandant l'achèvement du pavage de cette rue et la construction d'un aqueduc;

2° Le projet d'élargissement de la porte d'entrée de l'Hôtel des Sapeurs-Pompiers;

3° Répartition des dépenses faites pour la construction d'un aqueduc sur le Trichon.

C'est aujourd'hui Pâques fleuries ! voilà une bien gentille dénomination empreinte de toutes les fraîcheurs du printemps et des pâquerettes. Dans huit jours, nous serons à Pâques, la plus magnifique solennité catholique; une belle fête que les enfants adorent, parce qu'elle amène avec elle, des nuées d'œufs de toutes couleurs, heureusement aussi agréables au goût qu'à la vue.

A cette fête se rattache une coutume roubaisienne fort originale et pleine d'intérêt.

Le jour de Pâques, on posait aux portes de l'Eglise St-Martin, des corbeilles. En venant aux offices, chacun des fidèles y déposait un œuf blanc ou coloré. C'était ce qu'on appelait le *Tonlieu des Oeufs de Pâques*; il était destiné à payer les chandelles des ténèbres de la semaine sainte. Cet usage fut aboli en 1790; le Maire de Roubaix fit défendre de percevoir les œufs, le jour de Pâques de cette année.

Depuis lors, les œufs de Pâques ne trouvant plus pour se reposer les corbeilles de l'église, se sont réfugiés de tous côtés chez nos pâtissiers-confiseurs, où nous les retrouvons aujourd'hui, tout étincelants et chamarrés. A coup sûr les plus jolis sont venus chercher un abri à l'étalage de M. Blauwart, le pâtissier-confiseur de la rue du Vieil-Abreuvoir, car ses vitrines en renferment un grand nombre des plus magnifiques et des plus variés. Les passants s'arrêtent volontiers, pour admirer leur bonne mine et leur fière contenance derrière les glaces de la devanture; il y en a de toutes couleurs, de toutes grosseurs; ils sont ciselés, sculptés, ornementés de toutes manières. On dirait un brillant assemblage de bijoux, auxquels il ne manque que les écrins; mais ces écrins, ils les auront à Pâques ; ce sera la bouche rose des jolis petits enfants et des gracieuses petites dames.

Voici les votes des députés du Nord, dans la séance du 23 mars, sur l'ajournement de la 2e délibération de la proposition de M. Cunéo d'Ornano, tendant à l'abrogation du titre II de la loi du 29 décembre 1875, sur la presse. (Adopté).

Ont voté *pour :*

MM. Bertrand-Milcent, Desmoutiers, Guillemin, Legrand (Valenciennes), Legrand (Lille), de Marcère, Massiet, Masure, Merlin, Scrépel, Trystram.

Feuilleton du *Journal de Roubaix* DU 26 MARS 1877.

19

LA

ROUTE DE L'ABIME

PAR RAOUL DE NAVERY

IX

L'OUBLI QUI TUE.

(*suite*)

La santé de madame Belleforge déclinait visiblement. Les médecins consultés conseillèrent les eaux; la malade s'y rendit avec plus de docilité que d'espérance et n'en rapporta pas le soulagement que la famille espérait. Le banquier désolé appela chez lui les princes de la science. On discuta, on consulta, on écrivit d'inutiles ordonnances. Les mots vides de sens inventés par l'art médical pour caractériser des maladies qui n'existent pas, furent prononcés tour à tour, et redoublèrent l'effroi de Cœlia et de Conrad, sans provoquer autre chose chez madame Belleforge qu'un pâle sourire où l'ironie se mêlait au désespoir. Cette femme, qui mourait lentement, emportait-elle donc le secret de son mal ? Cependant, autour d'elle se réunissaient tous les éléments du bonheur. Les brillantes études de son fils, le sérieux de son caractère ses hautes relations le faisaient accueillir partout avec distinction. Les qualités de Cœlia l'emportaient encore sur sa beauté. Elle pouvait choisir un millionnaire, un prince, un diplomate pour mari au milieu des hommes qui prétendaient à sa main, Madame Belleforge insistait parfois pour que sa fille fît son choix sur l'un d'eux, mais Cœlia se jeta dans les bras de sa mère avec une expansion de tendresse qui touchait trop celle-ci pour qu'elle gardât la force de rien ajouter.

— Je me trouve heureuse près de vous, disait Cœlia, et puis, aucun des hommes que vous nommez ne me semble offrir de sérieuses garanties de bonheur...

— Tu as peut-être raison, répondait madame Belleforge, mais je voudrais voir ta destinée fixée avant de te quitter...

— Ah ! méchante ! méchante mère ! toujours ses idées sombres, ces pressentiments sinistres...

— Chérie ! ce sont des faits; ne vois-tu pas chaque jour ma faiblesse augmenter... dans un mois, peut-être ne quitterai-je plus mon lit, et qui sait combien de jours me seront alors accordés jusqu'à l'adieu sans fin, l'adieu éternel...

Cœlia sanglotait dans les bras de sa mère, et il n'était plus question de mariage; la jeune fille s'efforçait d'effacer de l'esprit de la malade les lugubres idées qui l'obsédaient et madame Belleforge s'y prêtait pour consoler Cœlia.

Cependant, si avide que fût celle-ci de se reprendre à l'espérance, ni elle ni Conrad se conservèrent longtemps d'illusion. Le banquier seul gardait pleine confiance. Les médecins lui affirmaient d'une façon si positive que leurs diagnostics ne signifiaient rien de grave, qu'il finissait par croire les médecins, rejetaient les souffrances de sa femme sur l'irritabilité de ses nerfs, et se contentait de mettre à sa disposition plus d'argent qu'elle n'en pouvait souhaiter.

Un soir, le Banquier, forcé d'assister à un dîner où devait se traiter une grave affaire de chemin de fer, quitta sa femme vers sept heures. Pour la première fois, depuis qu'elle se plaignait, il fut frappé de l'altération de ses traits, du fiévreux éclat de son regard.

— Mon Dieu ! s'écria-t-il avec un sincère élan de tendresse, ne puis-je donc rien pour te guérir ?...

— Non, mon ami, répondit-elle, vous ne pouvez rien !

Elle l'embrassa affectueusement, et presque aussitôt une subite faiblesse alarma vivement ses enfants. Annette en larmes soignait sa maîtresse avec un empressement inquiet. Quand la malade retrouva l'usage de ses sens, elle tendit les mains à ses enfants agenouillés.

— Ce n'est rien, dit-elle; Cœlia, ma chérie, va te reposer, Conrad me veillera ce soir.

La jeune fille insista pour partager les soins que Conrad donnait à sa mère, mais celle-ci ordonna doucement, et Cœlia obéit.

Quand elle se trouva seule avec son fils, la malade prit la main du jeune homme, et lui demanda avec une sorte d'angoisse :

— Jures-tu d'obéir à ce que je vais exiger de ta soumission et de ta tendresse ?

— Je vous le jure, ma mère, vous ne pouvez vouloir que le bien. Mais pourquoi cette gravité dans le serment, pourquoi cette crainte que je lis dans vos yeux ?... Vous seule vous vous obstinez à croire qu'un danger vous menace... Si vous étiez malheureuse, on pourrait qu'un chagrin secret vous dévore, mais votre situation est florissante, mon père vous aime...

— A sa manière, oui !

— Cœlia et moi, nous ne vivons que pour vous.

— Hélas ! murmura la malade, vous devriez me haïr, peut-être...

— Vous haïr, nous !

— Tu ne saurais me comprendre avant d'avoir entendu le récit que je veux te faire, ce récit, testament d'une tendresse alarmée, cri désespéré d'une conscience aux abois...

— Ah ! s'écria Conrad en pressant sur ses lèvres les mains de madame Belleforge, et la contemplant avec une filiale et respectueuse confiance, vous ne pouvez jamais avoir commis une action coupable.

— Tu vas en juger, mon fils, et après m'avoir entendue, si tu me comprends, si tu me pardonnes, j'espérai encore dans une autre miséricorde. Tu me demandes, ils se demandent tous pourquoi je meurs... le voici... Il faut t'apprendre d'abord toute l'histoire de mon enfance et de ma jeunesse... Tu n'as pas connu ta grand'mère, une sainte... ton aïeul, un vieillard spirituel et doux qui avait eu dans sa vie une affection unique : celle qu'il portait à sa femme; une seule préoccupation : l'idée de trouver le moyen de colorer artificiellement les fleurs, recherche innocente qui lui fit préférer son jardin aux salles de spectacle et aux bals, et sa serre aux soupers d'hommes et aux cafés. Je fus bientôt plus aimée que les plantes, les fleurs, tout ce qui poussait et germait autour de la maison, et la vie me fut faite si facile et si douce que je n'eus jamais le temps de rien souhaiter. Cependant, ces gâteries de chaque jour n'empêchèrent pas que l'on ne me donnât une éducation sérieuse. L'angélique piété de ma mère m'enveloppait, et elle avait sur moi une influence pénétrante et facile. J'avais le caractère enjoué, une imagination vive, un cœur aimant. Je voyais peu le monde. On disait tout bas que j'étais belle, et quand j'atteignis seize ans, on pensa que j'étais d'âge à être mariée... Mariée ! le mot mariage renferme une promesse ou cache une menace. Du caractère de l'homme à qui la femme va être unie dépend le bonheur ou le désespoir de son existence. Je rêvais parfois comme rêvent les jeunes filles, je cherchais le compagnon de ma vie dans un monde presque idéal, et un jour je crus le reconnaître, non pas dans un héros de roman, mais dans un jeune homme intelligent, dont chacun vantait le mérite. Ce jeune homme était monsieur Belleforge. Une sympathie développée brusquement dans nos deux cœurs, exprimée par lui avec éloquence, écoutée par moi avec trouble, effraya ma famille. Ma mère redoutait les sentiments trop vifs comme un danger; mon père, accoutumé à vivre de revenus modestes, ne se sentait pas rassuré en pensant que la fortune de son gendre était de celles qu'un événement politique bouleverse et détruit. On essaya de me forcer à réfléchir, je suppliai mes parents de ne pas s'opposer à notre union. Raisonnablement, ils ne pouvaient rien objecter. Mon fiancé jouissait de l'estime générale, et la position qu'il m'offrait était inespérée. On me parla bien de différences d'opinions, je répondis que je convertirais mon mari aux miennes.

(*A suivre*).

Caisse d'épargne de Roubaix

Bulletin de la séance du 18 Mars 1877.

Sommes versées par 171 déposants, dont 66 nouveaux. Fr. 19.653.00
130 demandes en remboursement. 18.294.75

Les opérations du mois de Mars sont suivies par MM. Eloy Toulemonde et Victor Delrenne, directeurs.